

DEPARTEMENT
CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 28 AVRIL 2023

Date de la convocation : 24/04/2023
Numéro de délibération de la séance 280423/01

Le vingt-huit avril deux mil vingt-trois à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 9
- Présents : 9	Pour : 9
- Absents excusés : 2	Contre : 0
- Procuration : 0	Abstention : 0

Présents: M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN, Mme Sylvie FOUQUET

Absents excusés: Mme Lily MOLENKAMP, M Laurent FAUCHER

A été nommé secrétaire: Mme Josy ACHARD

Objet : **fixation des tarifs pour l'occupation du domaine public**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

FORFAIT BROCANTE	200 EUROS / JOUR
TERRASSE	1 EURO / M ² / AN
FOOD TRUCK	50 EUROS / MOIS

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire

Le Maire,

Claude ACHARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 28 AVRIL 2023

Date de la convocation : 24/04/2023
Numéro de délibération de la séance 280423/02

Le vingt-huit avril deux mil vingt-trois à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 9
- Présents : 9	Pour : 9
- Absents excusés : 2	Contre : 0
- Procuration : 0	Abstention : 0

Présents: M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN, Mme Sylvie FOUQUET

Absents excusés: Mme Lily MOLENKAMP, M Laurent FAUCHER

A été nommé secrétaire: Mme Josy ACHARD

Objet : **adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine**

M le maire propose au Conseil municipal d'adhérer à la Fondation du patrimoine.
Cette fondation peut apporter son aide envers le patrimoine public, privé et naturel.

La Fondation du patrimoine peut aider les communes à renforcer l'attractivité de leur territoire par une aide pour le financement des travaux de projets de restauration.
Le montant minimum de cotisation pour une commune de moins de 500 habitants est de 100 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- Décide d'adhérer à la fondation du patrimoine.
- Indique que le montant de la cotisation annuelle sera de 100 euros.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire

Le Maire,
Claude ACHARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 28 AVRIL 2023

Date de la convocation : 24/04/2023
Numéro de délibération de la séance 280423/03

Le vingt-huit avril deux mil vingt-trois à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 9
- Présents : 9	Pour : 9
- Absents excusés : 2	Contre : 0
- Procuration : 0	Abstention : 0

Présents : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN, Mme Sylvie FOUQUET

Absents excusés : Mme Lily MOLENKAMP, M Laurent FAUCHER

A été nommé secrétaire : Mme Josy ACHARD

Objet : avenant à la convention d'affectation a des missions temporaires conclue avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze

Par délibération en date du 19 novembre 2021, délibération n° 2021/45, la commune a renouvelé la convention d'utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze.

M le maire rappelle les missions de ce service qui a été créé pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales. L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents non titulaires, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre de Gestion.

En raison de l'accroissement de l'activité du service et pour répondre aux demandes des collectivités le Centre de Gestion a renforcé son équipe et investi dans un nouveau logiciel.

Pour ces raisons, son Conseil d'Administration a décidé par délibération de porter le taux des frais de gestion à 7% applicable pour les contrats conclus à partir du 1^{er} avril 2023. Le taux de la convention actuelle est de 6%, il convient alors de modifier l'article 7 de la convention conclue avec le Centre de Gestion par un avenant.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- Autorise M le maire à signer l'avenant n°1 à la convention générale d'affectation a des missions temporaires conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire

Le Maire,
Claude ACHARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 28 AVRIL 2023

Date de la convocation : 24/04/2023
Numéro de délibération de la séance 280423/04

Le vingt-huit avril deux mil vingt-trois à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 9
- Présents : 9	Pour : 9
- Absents excusés : 2	Contre : 0
- Procuration : 0	Abstention : 0

Présents : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN, Mme Sylvie FOUQUET

Absents excusés : Mme Lily MOLENKAMP, M Laurent FAUCHER

A été nommé secrétaire : Mme Josy ACHARD

Objet : participation de la commune pour un projet scolaire

M le maire informe le Conseil municipal la réception d'un courrier de Madame la directrice de l'école d'Ayen sollicitant la commune pour une demande d'aide pour deux projets scolaires.

Il est mentionné que, le premier projet, pour toute l'école, sera pris en charge par l'école d'Ayen. Le second concerne la classe des CM1-CM2, pour réalisation d'un projet de sciences comprenant diverses activités : petites expériences scientifiques, découverte et étude du paysage local, intervention du Scientibus pour une journée, réalisation d'un séjour de sciences.

Pour ce projet, il est demandé une aide financière d'un montant de 87.94€ (répartition retenue pour un élève).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- Accepte d'apporter une aide financière de 87.94€ pour réalisation du projet susmentionné.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire

Le Maire,
Claude ACHARD



DEPARTEMENT
CORREZEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 28 AVRIL 2023

Date de la convocation : 24/04/2023
Numéro de délibération de la séance 280423/05

Le vingt-huit avril deux mil vingt-trois à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 9
- Présents : 9	Pour : 9
- Absents excusés : 2	Contre : 0
- Procuration : 0	Abstention : 0

Présents : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN, Mme Sylvie FOUQUET

Absents excusés : Mme Lily MOLENKAMP, M Laurent FAUCHER

A été nommé secrétaire : Mme Josy ACHARD

Objet : vote d'une motion des Missions Locales de Nouvelle Aquitaine – Projet France Travail

M le maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier de la mission locale de l'arrondissement de Brive demandant de soumettre au vote la motion annexée à cette délibération concernant le projet France Travail.

Après lecture de cette motion et après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- Apporte son soutien à la mission locale et autorise M le maire à signer ladite motion.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire

Le Maire,
Claude ACHARD

